



MINSBIM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir les sciences pharmaceutiques et biomédicales, deux disciplines autres que celle de sa majeure, et en saisir leurs spécificités, leurs fondements et leur rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'ouverture en sciences pharmaceutiques et biomédicales.

Au terme de la mineure en sciences pharmaceutiques et biomédicales, l'étudiant est capable de :

- Min-O.1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances des principales disciplines constitutives des sciences pharmaceutiques et biomédicales afin d'en saisir les spécificités.
- Min-O.2. Démontrer une connaissance et une compréhension des outils de base aux sciences pharmaceutiques et biomédicales.
- Min-O.3. Découvrir et saisir la rigueur exigée par les principales disciplines constitutives des sciences pharmaceutiques et biomédicales et faire preuve de cette intégration.
- Min-O.4. Faire preuve d'une capacité d'un mode de raisonnement spécifique aux sciences pharmaceutiques et biomédicales.
- Min-O.5. Percevoir les spécificités des sciences pharmaceutiques et biomédicales (et les apports d'un tel regard) et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

● Obligatoire

✂ Au choix

△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025

○ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante

MINSBIM - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sciences biologiques [prog-2024-biol1ba]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [prog-2024-farm1ba]
- > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [prog-2024-fsa1ba]

CONDITIONS D'ACCÈS

Il n'y a pas de conditions d'accès particulières, mais une solide formation scientifique de base est fortement recommandée.

Publics cibles :

- Bachelier en sciences biologiques (Louvain-la-Neuve)
- Bachelier en sciences de l'ingénieur, ingénieur civil (Louvain-la-Neuve)
- Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur (Louvain-la-Neuve)
- Bachelier en sciences pharmaceutiques (Bruxelles-Woluwe)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Cette formation ne donne pas accès au master en sciences biomédicales.

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours de la mineure en sciences biomédicales sont organisés en journée sur le site de l'UCL-Bruxelles

2. Admission à la mineure

La mineure en sciences biomédicales est accessible à tous les étudiants de l'UCL (exceptés les étudiants en bachelier en sciences biomédicales) qui ont une bonne formation scientifique de base. Aucun dossier de demande d'admission n'est exigé de la part de l'école des sciences biomédicales.

3. Inscription à la mineure

En BAC2

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

En BAC3

Lors de leur inscription en troisième année de bachelier (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de bachelier (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi

4. Vérification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui s'est inscrit à la mineure peut consulter l'application qui lui a permis de s'inscrire. Elle lui permet aussi de vérifier l'état de sa demande et de suivre l'évolution du traitement de sa demande.

